

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2022/0094).

Le terrain concerné est situé rue de l'Invasion 78 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 404 N.

Le projet consiste en la démolition d'un entrepôt, le réaménagement d'une maison et la construction de deux habitations unifamiliales, et doit être soumis à annonce de projet car il s'écarte des prescriptions 1.7 du Règlement communal d'urbanisme devenu Guide communal d'urbanisme sur les points suivants :

- **Implantation en recul de plus de 6 mètres par rapport à l'alignement (recul de 8.14 m pour les 2 nouvelles habitations),**
- **Volumes principaux des 2 nouvelles habitations implantés en retrait de plus de 2 mètres (6 m) par rapport au volume principal contigu (maison existante),**
- **Volumes principaux des 2 nouvelles habitations dépassant de plus de 2 mètres (9.37 m) le volume principal mitoyen (maison existante),**
- **Profondeur de bâtisse totale supérieure à 15 mètres (la maison existante a une profondeur totale projetée de 16,37m contre 17,76m en situation actuelle),**
- **Profondeur maximum du volume secondaire supérieure à 6 mètres (partie «maison existante»),**
- **Zone de recul minéralisée pour plus de 50% et occupée à plus de 50% par du stationnement.**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 et du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be) :

**Du 19/07/2022 au 30/08/2022**

(Annonce suspendue du 16/07/2022 au 15/08/2022)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2022 au 30/08/2022** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 11/07/2022.

